

TOURON Eric

Vous avez attiré mon attention sur les problématiques que rencontrent les artisans et les entreprises individuelles au quotidien, et je vous en remercie.

Permettez-moi d'abord de vous adresser mon plein et entier soutien quant à vos actions et revendications. Je fonde le progrès de notre circonscription sur la confiance dans les petites entreprises et les artisans qui composent son tissu économique. Résolument humaniste, je défends une vision de la société basée sur la liberté d'entreprendre, d'innover et de tenter sa chance et de recevoir le fruit de ses efforts et des risques pris. Elu député, je m'emploierai à en finir avec des mesures néfastes au développement de l'artisanat et du commerce et à lever ces barrières qui, partout, empêchent les talents d'émerger.

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle.

Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

L'accès à l'emploi doit être une priorité et il nécessite à ce titre une véritable politique d'accompagnement en faveur des apprentis. J'ai la conviction que la politique en direction des jeunes doit faire toute sa place à l'apprentissage dans l'artisanat, qui est une voie de formation d'excellence et de progression sociale ; de nombreux chefs d'entreprises peuvent d'ailleurs en témoigner. Il faut lui redonner ses lettres de noblesse, et pour cela il faut améliorer le statut de l'apprenti.

Je crois que cela passe, dans un premier temps, par une présentation exhaustive des métiers par des professionnels intervenant dans les établissements scolaires. Je suis également favorable à une généralisation progressive de la formation en alternance à l'ensemble des formations dispensées par l'enseignement secondaire et supérieur.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'artisanat repose sur une main d'oeuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Les travailleurs qualifiés français sont parmi les plus chers du monde, ce qui fait de la question du coût du travail une priorité. Pour que ce coût cesse d'être contraignant, je considère qu'il faut en finir avec les demies-mesures, et commencer par corriger les défaillances du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dont le coût

annuel est estimé à environ 20 milliards d'euros mis en place en 2013. S'il a eu un effet d'allègement de charges sur les bas salaires, il n'aura permis de maintenir que 125.000 emplois, tout en étant la plus importante dépense fiscale de l'Etat.

Je considère qu'il faut aller plus loin dans l'allègement des charges sociales car les secteurs ayant besoin de personnels qualifiés ont été oubliés. Une baisse des charges sur les salaires intermédiaires serait, je pense, plus efficace pour générer de la croissance. Il ne s'agirait pas de tout remettre en cause, car les chefs d'entreprise ont besoin de stabilité.

En la matière, on a trop longtemps confondu vitesse et précipitation : plutôt que de créer rapidement des emplois peu qualifiés, il faut privilégier la compétitivité et créer des emplois mieux payés à long terme. Cibler les aides sur les salaires intermédiaires permet d'aider les secteurs de l'industrie les plus exposés à la concurrence internationale, donc à améliorer les performances à l'exportation et au final à créer de l'emploi.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Je crois fondamentalement aux intelligences multiples et à la valeur des compétences techniques et manuelles, qui peuvent se développer hors du cadre académique et au sein de l'entreprise. Le dispositif VAE ne permet pas seulement la reconnaissance de ces compétences, mais aussi l'évolution interne à l'entreprise et la conservation d'un emploi. Pourtant, le recours au VAE est de plus en plus faible.

Une expérimentation pourrait être envisagée avec les chambres des Métiers en ce qui concerne l'Artisanat où les compétences ne sont pas qu'académiques. La qualité du travail exécuté doit être considérée prioritairement dans le processus de VAE.

Le recours au VAE doit être encouragé au sein des parcours de recherche d'emploi, car elle constitue une véritable chance supplémentaire d'en décrocher un. En tant que conseiller régional, j'ai eu l'occasion de m'apercevoir que trop peu de demandeurs d'emploi connaissent ce dispositif : ce sont seulement quelques 650 d'entre eux qui bénéficient d'un chéquier VAE de la région chaque année.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

A travers mes rencontres et l'expérience acquise au cours de mes mandats, je connais la réalité qui est celle des artisans confrontés effectivement à ce régime particulier des micro sociaux. Ma position est résolument claire sur le sujet. Le système du micro entrepreneur ne peut perdurer au-delà de 24 mois après la création de l'activité à temps plein, il en sera de même pour les bénéficiaires d'une double activité dès lors que le CA et la rémunération salariée sont supérieurs à 1.5 le SMIC annuel.

Ce que souhaite, c'est une baisse des charges, mais aussi une simplification du régime de prélèvements. C'est ce que prévoyait le RSI, que j'approuve dans l'esprit, et qui généra la fusion des caisses de protection des artisans, des commerçants, des professions libérales. Mais il s'est pourtant révélé être, à mes yeux, le parfait exemple des dérives technocratiques de la société française. Sous couvert de vouloir organiser un système de protection plus cohérent, les artisans ont été entraînés dans un mouvement de collectivisation forcée qui coûte cher, qui ne garantit pas de prestations à la hauteur des cotisations et qui bride l'investissement des bénéficiaires.

Je ne crois pas qu'il faille supprimer le RSI d'un trait de plume et dans la précipitation. Il nécessite cependant d'être réformé en profondeur. Je ne crois pas non plus qu'il faille l'adosser au régime général, car cela serait nier ce qui fait la spécificité des artisans : il a besoin d'avoir face à lui un interlocuteur, ce qui implique que le système soit plus humain, plus flexible, et cesse d'être une usine à gaz.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

La question des travailleurs détachés constitue un sujet majeur. Le recours à une main d'œuvre à bas coût ne respectant pas les contraintes légales et réglementaires met en difficulté notre tissu économique local.

Sur la question du dumping social, je crois que la réponse doit être européenne avant tout. Certes, il ne faut pas remettre en cause le principe essentiel en Europe de la libre prestation de service. La France ne doit pas oublier que si elle accueille des travailleurs détachés, elle en envoie aussi beaucoup à l'étranger. Le système lui

profite aussi, et la mobilité des travailleurs est aussi un atout. Il ne faut pas le tuer mais mieux lutter contre les abus et le rendre plus équitable.

En effet, l'Europe, ce n'est pas juste un marché unique, c'est une union qui doit œuvrer en faveur de la convergence fiscale. Collaborer est impératif : pour assurer une vraie libre circulation des salariés, il faut assurer la coordination des systèmes de sécurité sociale et lutter ensemble contre le dumping social.

Je me veux humaniste au sens premier du terme, et en la matière je crois qu'il faut responsabiliser les acteurs économiques. Dans le cas des métiers du bâtiment, par exemple, on peut imaginer l'instauration obligatoire de la transmission au maître d'œuvre de la liste des travailleurs détachés par une entreprise ou une agence d'intérim. Instaurer dans la commande publique une obligation de transparence totale du recours aux travailleurs détachés et pouvoir l'inclure comme critère d'appréciation serait une avancée significative.

6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Aujourd'hui la différence de traitement relève purement d'une règle comptable et fiscale entre les deux statuts. Il est certainement possible de les modifier en prévoyant un compte d'attente y mettant quelques gardes fous pour éviter les dérives.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Je suis convaincu de la nécessité d'inciter les entreprises individuelles à se transformer en personne morale.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Une amélioration a été apportée depuis 2007 pour le conjoint collaborateur. Je pense qu'il serait risqué d'être dans un cadre rigide sur ce point. En effet, cinq possibilités de cotisations sont aujourd'hui possibles, et prouvent bien que nous n'avons pas de situation uniforme.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innover constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Êtes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

L'image de l'artisanat est généralement associée à la tradition, et peu à l'innovation. Or, innover n'est pas que seulement consacrer un budget et affecter des effectifs à la recherche et au développement ou déposer des brevets.

En effet, je considère que de nombreuses entreprises artisanales sont de véritables laboratoires d'idées. Je crois que l'artisan, face aux demandes des clients, explore, teste, expérimente, et développe des idées. Je veux défendre cette capacité à s'adapter à la demande, en un mot à innover, et l'aider à traduire ces idées en produits commercialisables.

Nous devons nous montrer à la hauteur du contexte actuel et proposer des instruments financiers adéquats. Le maintien des entreprises existantes est tout aussi indispensable à la bonne santé du tissu économique local que la création d'entreprises nouvelles. Je suis favorable, à ce titre, à la mise en place de dispositifs fiscaux et/ou incitatifs en faveur de projets innovants portés par des artisans dans un cadre collectif.

Je crois aussi que l'innovation passe par un mélange de confiance dans les traditions techniques et de renouvellement des pratiques. Cela passe par l'intégration de toujours plus d'apprentis que je soutiendrai.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Le développement du numérique, sous toutes ses formes, constitue un enjeu déterminant pour l'ensemble des entreprises, quelles que soient leur taille. La façon de travailler des artisans a changé. Internet, et plus largement le numérique, ont changé la donne. Le numérique modifie la façon de consommer, de créer, de produire, de vendre, de s'informer, quel que soit le secteur. Et, désormais, la concurrence vient de loin ; elle est partout. Travailler sans le numérique est difficile aujourd'hui, voire risqué.

Je crois qu'il faut donner aux entreprises individuelles et aux professionnels qui les accompagnent, les moyens de bénéficier des opportunités générées par le numérique. La question de l'accès au haut débit est d'ailleurs une question centrale pour toutes les entreprises. Partout, des projets de mutualisation des ressources et des moyens numériques (équipements, ateliers partagés) se développent, et je crois qu'il faut soutenir ces expérimentations.

Mais je crois qu'il ne faut pas se jeter dans la brèche du numérique trop vite, et se prémunir du risque du tout-numérique. L'intermédiaire humain doit conserver une place importante, sous peine de voir se multiplier les plates-formes numériques qui ont vocation à se substituer aux entreprises individuelles et peut être nuire à l'image de l'artisan.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat sont des outils indispensables pour et avec les artisans sans oublier le rôle primordial de la formation des apprentis. A ce titre j'apporte mon total soutien à votre structure.